Paiements pour services environnementaux (PSE) Dispositif notifié à la Commission européenne

Montage de projets au regard des enjeux « zones humides »





- 1 Mise en place et déploiement des PSE expérimentaux
- 2 Principes du dispositif de PSE notifié
- 3 Construction d'un projet territorial
- 4 Démarches pour l'accompagnement des territoires



1 – Mise en place et déploiement des PSE expérimentaux



ET SOLIDAIRE

Contexte de mise en place des PSE

Mesure 24 du plan biodiversité :

 expérimenter des PSE destinés aux agriculteurs, pour valoriser des pratiques favorables à l'environnement. Financement : 150 M€ apportés par les agences de l'eau, sur la période 2019-2021.

Objectifs:

- Lutter contre l'érosion de la biodiversité, en favorisant la transition agroécologique
- Proposer un dispositif opérationnel, reposant sur une logique innovante (rémunération de services environnementaux), dans lequel les acteurs peuvent co-construire un projet, grâce à un cadre souple et modulable
- Obligation d'une notification auprès de la Commission européenne
 - Cadre contraint : respect des LDA (compensation des surcoûts et manques à gagner)
 - Décision de la Commission européenne du 19 février 2020, acceptant la notification.



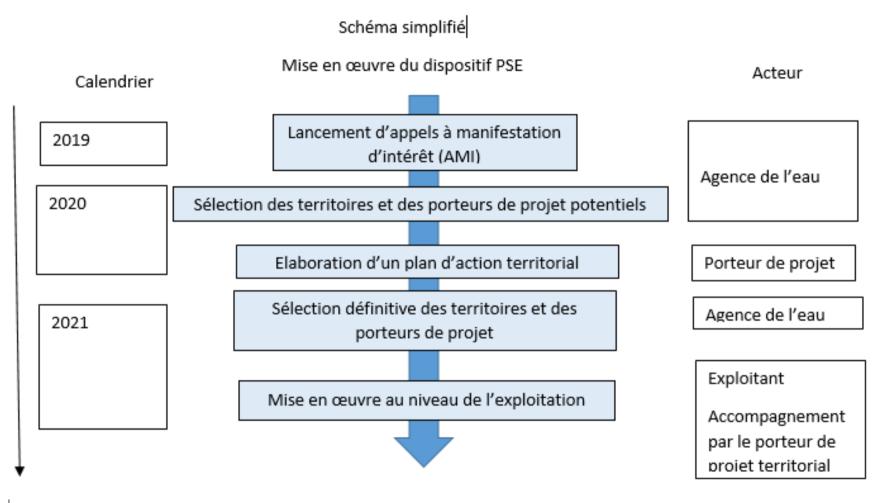
Cadre de mise en œuvre

- Territoires cibles : porteurs d'enjeux forts biodiversité, eau, protection des sols
- Des projets territoriaux collectifs
 - Portage identifié par des opérateurs (CT, syndicats BV, PNR, ...)
 - Nécessité d'un diagnostic territorial pour identifier les enjeux
 - Animation territoriale dédiée
 - Dynamique collective avec des agriculteurs
- Contractualisation agence de l'eau opérateur
 - Financement animation, études
 - Délégation de mandat pour somme à verser aux agriculteurs
- Contractualisation agriculteur- opérateur (CT...): contrats de 5 ans

Gestion administrative (instruction, contrôles): CT



Phasage du déploiement des PSE







Point sur le déploiement des PSE –octobre 2020

- Les PSE sont actuellement mis en œuvre sur près de 130 territoires (au stade de l'élaboration du projet territorial pour la majorité d'entre eux).
- Les projets ont été retenus par les agences de l'eau suivant l'importance des enjeux environnementaux et la qualité de l'animation territoriale.
- □ Ils portent principalement sur les enjeux liés à l'eau (dont la protection des aires d'alimentation de captage) mais avec des effets induits positifs attendus sur la biodiversité (exemple de la création de haies pour limiter l'érosion et protéger la qualité de l'eau).

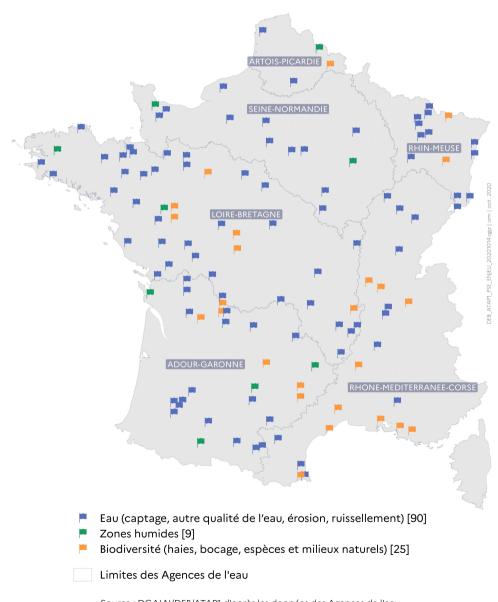


La typologie des projets



Territoires « Paiement pour Services Environnementaux »

Enjeu environnemental principal - Octobre 2020



Source : DGALN/DEB/ATAP1 d'après les données des Agences de l'eau Cartographie : DGALN/SAGP/SDP/BCSI

2 – Principes du dispositif notifié



Une rémunération de services environnementaux

SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Action ou mode de gestion d'un acteur qui améliore l'état de l'environnement en permettant l'augmentation d'un service écosystémique

Gestionentretien des paysages

Agriculteurs

Pratiques agronomiques – Systèmes de production

SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Fonction d'un écosystème dont l'utilisation permet de retirer un avantage





Attribuer une valeur aux SE : utilisation de coûts référencés

4 valeurs guides définies par référence à des situations jugées optimales (SE

max)...

Deux composantes de valeur de SE

		Gestion des
	Gestion des	systèmes de
Rémunération	structures	production
€/ha	paysagères	agricole
Création		
-Transition	676	260
Entretien –		
maintien	66	146

Deux domaines



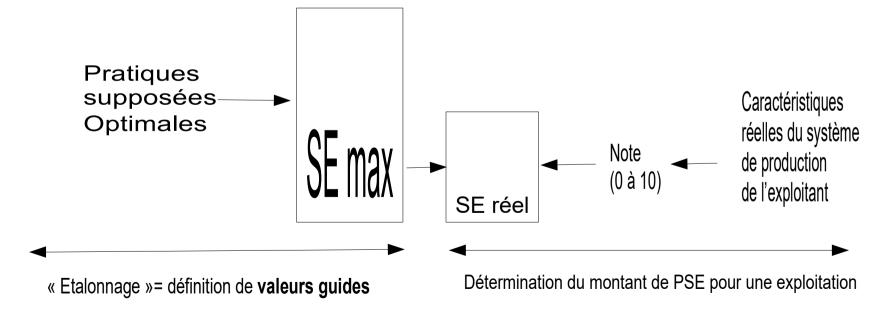
Statistiques de chantiers : création -entretien de haies

CAB MAB



Calcul du montant des PSE

- Caractérisation des performances environnementales des exploitations par des indicateurs (gestion des structures paysagères; gestion des systèmes de production agricole)
- Application d'un système de notation aux exploitations agricoles, sur la base de ces indicateurs, permettant d'apprécier le niveau de SE par rapport à la valeur maximum



Gestion des structures paysagères : une exigence de durabilité

- Dispositif de PSE notifié : intègre une rémunération des SE pour la gestion des structures paysagères (haies,...)
- Exigence de la Commission européenne : rémunération des exigences au-delà de la « ligne de base » (BCAE7 pour les haies)
- Exigence addditionnelle : gestion durable
 - Reposant sur un référentiel technique de niveau satisfaisant
 - Contrôlable
- Choix d'une référence à la certification du Label Haie (Afac-Agroforesteries)



Engagement de l'agriculteur d'entrer dans le label au cours des 5 ans du contrat

Différences entre PSE et MAEC

- Logique de rémunération fondée sur l'atteinte de <u>résultats</u> et non sur la mise en œuvre de moyens
- Grande marge de manœuvre pour les acteurs du territoire (liste d'indicateurs adaptable en fonction des enjeux ; nature précise des opérations à définir localement)
- Rémunération proportionnée à l'importance des services rendus, sur la totalité de la surface de l'exploitation agricole
- Intégration dans un même dispositif de deux domaines d'action de l'agriculteur (gestion du système de production ; gestion des structures paysagères)
- Rémunération à la fois de <u>l'existant</u> et de la transition
- Possibilité de moduler le montant de rémunération de façon à dégager un bonus collectif en fonction de la dynamique territoriale
 - Importance centrale donnée aux acteurs territoriaux



3 – Construction d'un projet territorial de PSE

(enjeux zones humides)



Etapes de construction du projet (1/2)

- Suite à la première sélection des projets AMI (mars 2020) : définition d'un projet territorial, traduit en projet PSE :
 - Identification des enjeux environnementaux
 - Identification des systèmes de production agricoles, et construction d'un système d'indicateurs permettant de caractériser leurs performances par rapport aux enjeux environnementaux du territoire
 - Choix de résultats à atteindre (profils de fonctionnement des exploitations)
 - Paramétrage du système d'indicateurs
 - Calcul des rémunérations potentielles et du coût total du projet



Etapes de construction du projet (2/2)

- Suite à la sélection définitive des projets (fin 2020) : animation du projet territorial, et accompagnement des agriculteurs :
 - Diagnostics d'exploitation
 - Calcul de la valeur des indicateurs pour chaque exploitation (état initial)
 - Définition d'une trajectoire prévisionnelle sur la durée du contrat
 - Calcul de la rémunération potentielle sur la durée du contrat



Choix des indicateurs

Des indicateurs à choisir en fonction des enjeux environnementaux et des caractéristiques des systèmes de production susceptibles d'y répondre

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

Biodiversité, eau

- Préservation de ZH
- Maintien de PP humides d'intérêt floristique
- Restauration et maintien du maillage de haies

	DOMAINES	INDICATEURS
	Structures paysagères	% S haies */SAU
		% S ZH*/SAU
		Taille moyenne parcelles (ha)
1	Couverture végétale	% prairies * (P+T)/SAU
		% légumineuses (sans phytos)/SAU
		Longueur moyenne rotations (ans)
		% cultures en mélanges /SAU
	Autonomie de	Niveau fertilisation azotée (U/ha)
		% Norga/Nminéral
	l'exploitation	% maïs ensilage/SAU
		Nb moyen jours pâturage /an
		* gérées durablement



SYSTEMES AGRICOLES?

- Polyculture élevage (voie d'intensification)
- Elevage extensif sur prairies humides
- Abandon de la gestion des haies, arrachages

Calibrage des indicateurs

INDICATEURS	Valeur minimale	Valeur maximale
% S haies */SAU	10	20
% S ZH*/SAU	1	3
Taille moyenne parcelles (ha)	6	2
% prairies * (P+T)/SAU	10	30
% légumineuses (sans phytos)/SAU	5	20
Longueur moyenne rotations (ans)	3	6
% cultures en mélanges /SAU	0	20
Niveau fertilisation azotée (U/ha)	100	60
% Norga/Nminéral	30	60
% maïs ensilage/SAU	15	5
Nb moyen jours pâturage /an	200	250

Attention : Valeurs seuils données à titre d'exemple !

Des valeurs seuils à déterminer en concertation:

- sur la base d'un diagnostic territorial (situation initiale des exploitations),
- en fonction des objectifs d'évolution portés par la CT,
- en fonction de l'acceptabilité par les agriculteurs

Rémunération calculée sur la valeur maximale des indicateurs

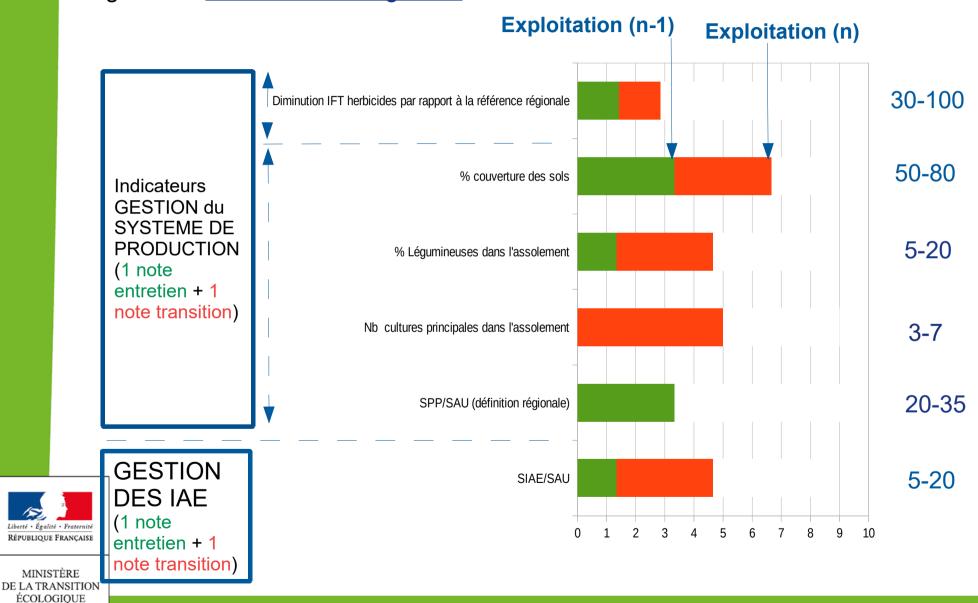


MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE Pas de rémunération

Rémunération proportionnée à la valeur des indicateurs

Mise en place d'un système de suivi des performances des exploitations

Un nécessaire suivi de l'exploitation pour établir son état initial et sa trajectoire au regard des <u>indicateurs et exigences</u> retenues au niveau du territoire



ET SOLIDAIRE

Suivi de la performance et calcul du montant des PSE

Valeurs guides nationales

Rémunération €/ha	Gestion des structures paysagères		Gestion des systèmes de production agricole			
Création -Transition		676			260	
Entretien – maintien		66			146	

Structures paysagères

Note (n-1) =
$$1/10$$

R = $0.1 \times 66 = 6.6$ €/ha

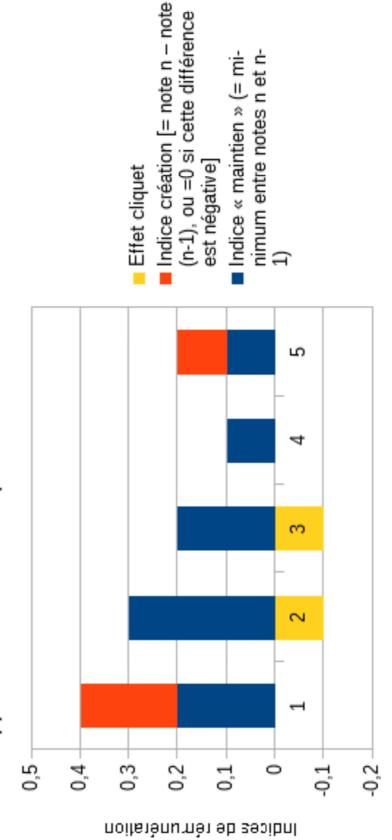
Système de production



Exploitation agricole (année n) → Total PSE = 6,6 + 29,2 + 202,8+ 78 =316,6 €/ha

environnementales : éviter les effets d'aubaine Le cas de régression des performances

Application de l'effet cliquet au cours des 5 ans d'un contrat



Années



Quelles particularités pour les projets à enjeux « zones humides » (1/2) ?

- Cadrage préalable : de quelles « zones humides » parle-t-on ?
 - IAE à préserver ?
 - Zone de production agricole ?
- Zones humides à préserver en tant qu'IAE...
 - Une question de définition, de délimitation cartographique et de quantification (ZH « police de l'eau (R.214.1 CE) »? autre ?), en cohérence avec le projet de territoire
 - Quelles surfaces considérer ?
 - Surfaces brutes (géomatique...) ?
 - Surfaces équivalentes aux haies ? (utilisation des équivalences SIE annexe II du règlement délégué (UE) n° 2017/115 du 15 février 2017 : 1,5 m² de mares = 10 m² de haies)
 - Indicateurs à définir en conséquence
 - Des règles de gestion durable à définir pour dépasser la ligne de base (BCAE 7 : maintien des particularités topographiques : mares >10 a)



Quelles particularités pour les projets à enjeux « zones humides » (2/2) ?

« Zones humides » à gérer en tant que zones de production agricole (élevage)

Exple : prairies hygrophiles à méso-hygrophiles utilisées en pâturage extensif

- Définir la place dans le système de production : quel mode de valorisation ? (pâturage ?...) Quels caractéristiques des systèmes de production (élevage) propres à assurer le maintien ?
- Indicateurs à définir pour caractériser :
 - l'importance de la couverture végétale assurée par ces milieux (PP/SAU...)
 - La valorisation et l'importance de ces milieux dans le processus de production (besoins troupeau couverts par pâturage/besoins totaux, % surfaces maïs ensilage/SAU)
 - Les modalités de gestion agronomique (niveau fertilisation N/ha, chargement UGB/ha...)
- Des exigences additionnelles de gestion durable à préciser (chargement, périodes d'exploitation, pâturage tournant, mises en défens..)



4 – Démarches pour l'accompagnement des territoires

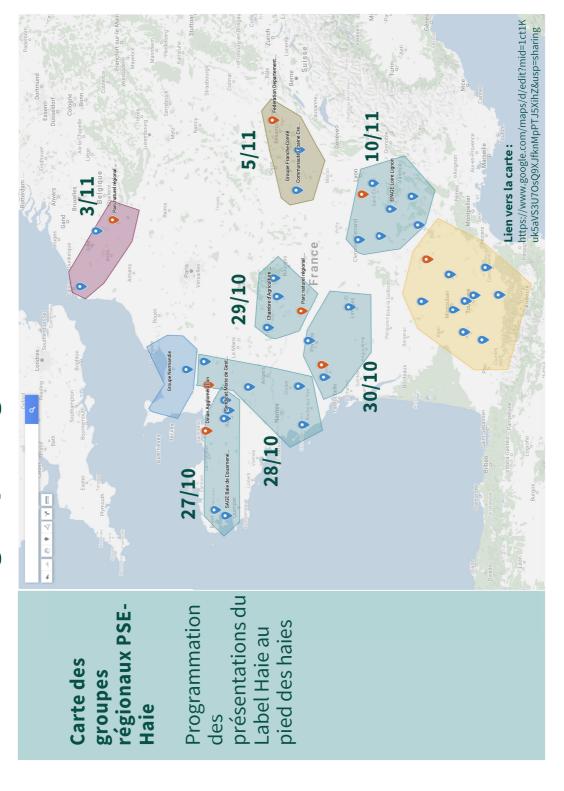


Démarches pour l'accompagnement des territoires

- Elaboration et mise à disposition d'une application informatique pour la gestion du dispositif PSE (animateur, agriculteur, instructeur...).
- Guide méthodologique national
- FAQ
- Publication CGDD « indicateurs »
- Accompagnement pour le déploiement du label Haie (réseau Afac) :
- constitution d'un GT national (oct. 2020- mars 2021) : élaboration d'une méthodologie commune,
- formations au label Haie (référent régional, relai, auditeur, animateur ...)
 - accompagnement technique des territoires.



Carte des groupes régionaux PSE-Haie





En vous remerciant pour votre attention...



